



**Formation à la sécurité des personnels
des entreprises extérieures niveau 2
(RC2)**

RC2

1/1

DUREE

2 journées - 14 heures.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels.
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité et les responsabilités civiles et pénales.
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées.
- Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection.
- Acquérir une culture sécurité.

PUBLIC CONCERNE

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail,...).

EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 15

PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Etre titulaire d'un certificat niveau 1 en cours de validité.
- Maîtriser le français lu, parlé et écrit (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

PEDAGOGIE

La formation est réalisée en conformité du référentiel UIC DT40 / Révision 7.

Les outils : vidéo projection, exposés, échanges.

Un document regroupant les divers exposés est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

METHODE D'EVALUATION

Un contrôle des connaissances individuel sous forme de QCM (dont certaines questions sont éliminatoires) est effectué à la fin du stage.

Si réussite à l'évaluation, délivrance d'un certificat de stage conforme au référentiel UIC DT40.

VALIDATION

En cas de réussite à l'évaluation, délivrance d'un certificat de stage conforme au référentiel UIC DT40 est délivré.

DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT DE NIVEAU 2

4 ans.

PROGRAMME

- Tour de table – Introduction.
- Contexte et enjeux de la sécurité.
- Rôle et missions d'un titulaire de certificat de niveau 2.
- Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection.
- Plan de prévention.
- Conclusion.
- Evaluation des connaissances des stagiaires.